



BIOPAMA



Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

**Evaluation de l'Efficacité de Gestion des Aires Protégées
du Burundi avec l'outil IMET - Année 2015**

Janvier 2017

Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

Evaluation de l'Efficacité de Gestion des Aires Protégées du Burundi avec l'outil IMET

Année 2015

Les Coaches des Aires Protégées

NZIGIYIMPA Léonidas

NIYONGABO Joseph

Janvier 2017

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
I. INTRODUCTION.....	4
Contexte.....	4
Problématique.....	4
Objectifs.....	5
Démarche méthodologique.....	5
Aperçu sur le programme BIOPAMA.....	8
II. EVALUATION DE L’EFFICACITE DE GESTION DES AIRES PROTEGEES DU BURUNDI.....	9
Réserve Naturelle Forestière de Bururi.....	9
Parc National de la Kibira.....	11
Paysages Aquatiques Protégés du Nord.....	13
Parc National de la Ruvubu.....	15
Paysages Protégés de Gisagara.....	16
Parc National de la Rusizi.....	18
Réserve Naturelle de Rumonge.....	20
Réserve Naturelle de Vyanda.....	22
Réserve Naturelle Forestière de Kigwena.....	24
Paysages Protégés de Makamba.....	26
Chutes de Karera.....	28
Failles de Nyakazu.....	29
Réserve Naturelle de la Malagarazi.....	31
Réserve Naturelle de Monge.....	33
III. EVALUATION GLOBALE DU CYCLE DE GESTION DES AIRES PROTEGEES DU BURUNDI.....	35
IV. PRESSIONS ET MENACES.....	39
V. PERSPECTIVES D’AVENIR : SCHEMA D’ORIENTATION STRATEGIQUE.....	41

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP	: Afrique Caraïbes et Pacifique
AP	: Aire Protégée
BIOPAMA	: Biodiversity and Protected Areas Management
DSS	: Decision Support System
IMET	: Integrated Management Effectiveness Tool
INECN	: Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
OBPE	: Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADZOC	: Projet d'Aménagement Durable des Zones Caféicoles du Burundi
PAPN	: Paysages Aquatiques Protégés du Nord
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PP	: Paysages Protégés
RN	: Réserve Naturelle
SOSUMO	: Société Sucrière du Moso
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

I. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE

Le Burundi compte 14 aires protégées réparties dans 4 catégories de l'UICN à savoir 3 Parcs Nationaux, 6 Réserves Naturelles, 2 Monuments Naturels et 3 Paysages Protégés. Dans l'ensemble, ces Aires Protégées ont une superficie d'environ 166668,5 ha soit 5.9% du territoire national. La végétation naturelle dans les Aires Protégées comprend 55% de celle disponible dans tout le pays. Concernant les écosystèmes aquatiques, sur un total de 263400 ha seulement 10% sont dans les Aires Protégées. Le réseau d'AP du Burundi est globalement représentatif de la diversité des écosystèmes du pays (savanes, forêts, hauts plateaux, zones humides, etc.).

Le Burundi est un des rares pays d'Afrique qui a établi les Parcs Nationaux après l'époque coloniale. C'est à partir du décret-loi n° 1/6 du 03 Mars 1980, portant création des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles, que fut mise en place la législation relative aux Aires Protégées.

Les AP sont sous la responsabilité de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE). Depuis Février 2016, ce dernier est appuyé par le programme BIOPAMA dans le développement des capacités des gestionnaires des Aires Protégées et la collecte des données avec l'outil IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) pour améliorer l'efficacité de gestion des Aires Protégées. Ce programme a couvert quatorze aires protégées du Burundi entre Février et Octobre 2016.

1.2. PROBLEMATIQUE

La faible taille des AP du Burundi est un handicap important dans la mesure où elle ne leur permet pas de protéger des surfaces suffisantes de chacun de ces écosystèmes pour en assurer une réelle pérennité.

Au Burundi, la pression démographique est particulièrement forte sur l'ensemble du territoire et explique la croissance exponentielle des besoins en ressources naturelles et en terres agricoles, donnant lieu à de fortes pressions sur les AP. Sur l'ensemble du réseau, la planification de la gestion est souvent faible et les intrants sont très insuffisants. Très peu d'AP bénéficient de l'appui des partenaires. Les processus organisés de gestion des ressources naturelles sont quasiment inexistantes et l'application de la loi est globalement faible. Les gestionnaires sont confrontés au manque de collaboration avec les services de l'administration locale (police et instances juridiques) et les tensions avec les populations riveraines sont parfois importantes. Très rarement consultées, les communautés sont faiblement impliquées dans le processus de gestion des AP. Pour le moment, les AP reçoivent peu de touristes suite au manque de développement de ce secteur.

Les populations riveraines ne perçoivent aucune retombée économique significative provenant de cette activité. Les seuls bénéfices reçus par les populations se résument à quelques emplois que les AP génèrent et au droit de prélèvement de certaines ressources naturelles et de certains produits forestiers non ligneux.

Quatre causes profondes de la dégradation et de la difficulté de gestion des AP ont été identifiées, à savoir : (A) la pauvreté des communautés locales ; (B) les difficultés de conservation à cause de l'insuffisance des capacités, des moyens et de l'appui des autres services administratifs pour réduire les pressions qui pèsent sur les AP ; (C) l'approche sectorielle et la faible concertation dans la planification du développement ; (D) l'ignorance de la valeur de la biodiversité et son rôle dans la croissance de l'économie nationale et du bien-être des communautés.

Cinq facteurs principaux sont à l'origine de la dégradation des AP : (1) l'envahissement et l'extension de l'habitat humain ; (2) l'exploitation illégale ; (3) la pollution ; (4) la prolifération d'espèces exotiques ; (5) les changements climatiques. Dans la catégorie de l'exploitation illégale, les activités les plus préoccupantes sont : (i) le prélèvement incontrôlé des ressources végétales y compris la déforestation et le pâturage ; (ii) la pêche et la chasse illégales ; (iii) l'exploitation anarchique du sous-sol ; (iv) les feux de brousse.

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement a besoin du soutien et de la coopération active d'autres services de l'Etat et des populations riveraines pour conserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel représenté dans les Aires Protégées du pays.

1.3. OBJECTIFS

a. Objectif global

L'objectif de l'évaluation des Aires Protégées avec l'outil IMET vise à améliorer l'utilisation et l'appropriation des outils de planification-suivi - évaluation au niveau des sites de conservation et des administrations au niveau central par l'orientation des informations à la prise de décisions avisée.

b. Objectifs spécifiques

L'évaluation des aires protégées avec l'outil IMET vise à :

- identifier les éléments clés et prioritaires de la gestion afin d'adopter une démarche qui permette d'évoluer de la condition de conservation actuelle à celle favorable/ souhaitée ;
- orienter les interventions vers des objectifs ciblés et clairement identifiés de manière qualitative ou quantitative ;
- adopter une approche proactive dans les efforts de conservation.

1.4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le programme BIOPAMA - Afrique Centrale et Occidentale soutient les gestionnaires des Aires Protégées à travers l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE). D'où une démarche considérant à la fois le cadre et les besoins institutionnels, ainsi qu'un accompagnement personnalisé au niveau de chaque équipe de gestion.

Etape 1 : Prise de contact

Cette étape a consisté à introduire deux coaches BIOPAMA et le système d'aide à la décision du programme BIOPAMA auprès de l'OBPE afin d'assurer une pleine appropriation de l'approche et du projet par l'institution, et identifier les interlocuteurs permanents des coaches. Les coaches faisant déjà partie de l'institution, cette étape facilite une discussion interne de la collaboration avec le programme BIOPAMA auprès de ses supérieurs hiérarchiques (étape 2), notamment pour que tout le travail de coaching puisse se faire jusqu'à la fin du processus.

Étape 2 : Présentation et discussion de la démarche

Les coaches ont travaillé étroitement avec les interlocuteurs clés qui sont préalablement identifiés lors de l'étape 1.

Les étapes suivantes ont été franchies :

- Échanges avec les gestionnaires et acteurs de la conservation et de la gestion des ressources naturelles sur le programme général ;
- Choix des noms des participants à la formation des gestionnaires des AP ;
- Fixation des dates des ateliers de formation ;
- Partage du programme-type d'accompagnement des gestionnaires des sites et de la liste des éléments à préparer avant la collecte des données sur terrain ;
- Organisation logistique et financière des activités.

Etape 3 : Collecte des données

Des campagnes de collecte des données avec l'outil IMET dans toutes les Aires Protégées du Burundi ont été organisées en 2016. Participaient à ces campagnes de collecte des données, les gestionnaires des Aires Protégées en question, les représentants de l'administration territoriale locale, les représentants des ONG et associations locales partenaires, et quelques fois les représentants des corps de sécurité, etc...

Etape 4 : Restitution

A travers deux ateliers nationaux regroupant l'OBPE, les ONG nationales, les institutions de recherche, des résultats des missions de coaching et des restitutions basées sur les analyses de l'efficacité de gestion à la fin de chaque étape d'intervention ont été présentées.



Photo 1 : les participants à l'atelier de formation des gestionnaires de six aires protégées pilotes avec au milieu le Directeur Général de l'OBPE en février 2016



Photo 2 : les participants à la collecte des données avec l'outil IMET dans les PAPN en Mars 2016



Photo 3 : échange très animé entre les participants à la collecte des données avec l'outil IMET dans le Parc National de la Rusizi en Mars 2016

1.5. APERÇU SUR LE PROGRAMME BIOPAMA

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des Aires Protégées « BIOPAMA » cherche à lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité dans les pays d’Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), tout en réduisant la pauvreté dans les communautés aux alentours et dans les Aires Protégées. Plus précisément, le Programme veut améliorer l’accès aux connaissances scientifiques disponibles pour consolider le travail des institutions et réseaux existants, et renforcer les capacités des décideurs et administrateurs dans la conservation de la biodiversité, la gestion des Aires Protégées, et l’accès et le partage des avantages. La stratégie de développement des capacités du programme BIOPAMA de l’Afrique Centrale et Occidentale des Aires Protégées (AP) sert à utiliser le Système Régional d’Information, ou Observatoire Régional sur la Biodiversité et les Aires Protégées. Entre 2015 et 2016 il a formé des formateurs-accompagnateurs, dénommés « Coaches BIOPAMA des Aires Protégées » pour inciter prioritairement les gestionnaires des AP et ensuite les responsables au niveau national et régional à comprendre et à utiliser le système d’information d’aide à la décision dans les processus d’analyse, de planification, de suivi, d’évaluation de la gestion et de la gouvernance de la biodiversité et des AP.

Pour contribuer à l’amélioration de la gestion des Aires Protégées et l’atteinte des objectifs de conservation, le programme BIOPAMA propose un outil intégré en support de la planification, de suivi et de l’évaluation des Aires Protégées. Le formulaire BIOPAMA dénommé IMET (outil intégré de l’efficacité de gestion/Integrated Management Effectiveness Tool) favorise l’adoption d’une approche proactive axée sur les résultats, grâce à des outils qui peuvent décrire et quantifier l’environnement et son évolution. En organisant les informations disponibles selon des modèles prédéfinis pour élaborer des systèmes d’aide à la décision ou DSS (Support d’aide à la décision/Decision Support System), il est possible de définir des niveaux de référence, de faciliter la planification, d’analyser l’état de conservation et de concentrer les évaluations de l’efficacité de la gestion sur les objectifs de conservation. Le formulaire IMET a ainsi été conçu et développé afin de soutenir directement les gestionnaires, sur le terrain ou au niveau central (Agences Nationales des Aires Protégées), à améliorer l’efficacité de la gestion des Aires Protégées et, plus généralement, la conservation de la biodiversité.

Le formulaire IMET — conçu à l’origine pour les pays d’Afrique Centrale et de l’Ouest, mais utilisable pour toute Aire Protégée, aussi bien terrestre que marine — est constitué de trois modules :

1. l’évaluation de l’état du contexte de l’intervention ;
2. l’évaluation de l’efficacité de la gestion sur la base des références fournies par l’UICN;
3. la visualisation des éléments du cycle de gestion d’une AP et des analyses produites comme système d’aide à la décision.

II. EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION DES AIRES PROTEGEES DU BURUNDI

La présente évaluation concerne l'année 2015. Les résultats visualisés sous forme d'histogrammes et de radars concernent les points suivants pour chaque Aire Protégée : le contexte d'intervention, l'efficacité de gestion qui comprend six éléments du cycle de gestion d'une Aire Protégée à savoir : le contexte de gestion, la planification, les intrants, le processus, les résultats et les effets et impacts.

Les résultats sont présentés suivant l'ordre de collecte des données sur terrain.

1. RESERVE NATURELLE FORESTIERE DE BURURI

Superficie : 3300 ha

Année de création : 1951

Localisation: Commune Bururi, Province Bururi

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000.

1.1. Contexte d'intervention

Le contexte d'intervention est marqué par plusieurs pressions et menaces qui s'exercent sur la réserve. Située au milieu d'une forte population, la petite réserve naturelle forestière de Bururi se trouve à la limite d'un centre urbain en expansion constante. Des tentatives de dépassement de la limite au détriment de la réserve sont souvent observées.

Le bois est la principale source d'énergie et sert aussi de matériel essentiel de construction dans la région. Plusieurs délits relatifs à la recherche du bois énergie, du bois de service et d'œuvre sont enregistrés. Cette situation impacte négativement sur la réserve. Afin de la préserver, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour réduire les pressions et menaces et dans la mesure du possible impliquer les communautés dans sa protection et sa gestion.

1.2. Efficacité de gestion

1.2.1. Contexte de gestion

La gestion de la réserve naturelle forestière de Bururi est centrée sur les espèces animales (*Pan troglodytes*, *Cardioglossa cyaneospila*) et végétales (*Entandrophragma excelsum*, *Chrysophyllum gorungosanum*) clés ainsi que sur les espèces menacées, surtout végétales (*Zanthoxylum gillettii*). Une collaboration existe entre différentes parties prenantes dans la gestion de la réserve. Toutefois, les données de recherche actualisées sur les espèces phares, endémiques ou menacées sont presque inexistantes. Un grand besoin d'actualisation de ces données se fait sentir. Il a été également constaté que la réserve subit une forte pression anthropique. Cette situation nécessite suffisamment de moyens à pourvoir aux écogardes pour renforcer les patrouilles de nuit comme de jour (patrouilles séjour). En plus, les populations

riveraines méritent d’être appuyées pour améliorer leurs conditions de vie car la pauvreté est l’une des causes principales des pressions et menaces qui pèsent sur la réserve.

1.2.2. Planification

La réserve naturelle forestière de Bururi est une petite Aire Protégée qui a une forme presque ovale à effilée. Ses limites sont nettement démarquées et sont connues de tout le monde. Son plan de gestion est en cours de préparation. Elle fonctionne aussi avec un plan de travail annuel depuis 2014 sur appui du Projet d’Aménagement Durable des Zones Caféicoles du Burundi (PADZOC). Pour cela, il est important que des mécanismes de financement soient mis en place pour appliquer ce plan d’aménagement et de gestion une fois validé.

1.2.3. Intrants

La réserve naturelle forestière de Bururi dispose d’assez d’informations sur les éléments de valeur et d’importance. Le personnel de surveillance existe quoiqu’en nombre insuffisant. Cette AP est dotée d’un équipement de terrain assez important pour les écogardes. Cependant, son budget n’est pas sécurisé parce que largement dépendant des appuis financiers des partenaires.

1.2.4. Processus

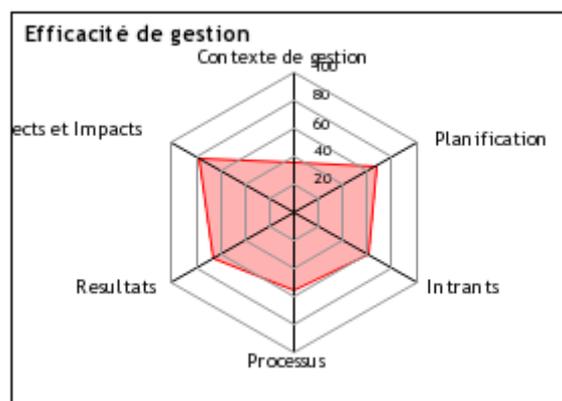
Des efforts sont menés pour mettre en œuvre des activités relatives à la gestion des valeurs. Mais, il y a un grand besoin de renforcer la collaboration avec toutes les parties prenantes, entre autre la police et le parquet dans la gestion de la réserve. Les capacités de son personnel nécessitent un renforcement.

1.2.5. Résultats

Les actions de surveillance, de suivi des chimpanzés et d’amélioration des conditions de vie des populations produisent des résultats remarquables mais le manque de budget sécurisé aura un impact négatif sur l’état de conservation de la réserve dans le futur. Ainsi, des mécanismes de sécurisation du budget doivent être mis en place. Le budget constitue le premier facteur limitant dans l’atteinte des objectifs de conservation.

1.2.6. Effets et Impact

Les espèces clés et leurs habitats sont bien protégés. L’impact de la conservation de cette AP sur les communautés locales est visible. Afin de maintenir cet état de conservation, il importe de lutter davantage contre la pauvreté en développant des activités génératrices de revenus en faveur des populations riveraines. Les apports de la réserve dans la lutte contre les changements climatiques sont importants mais ce concept reste encore peu maîtrisé par les gestionnaires et leurs partenaires. Le besoin de renforcement des capacités dans ce domaine de même qu’une étude approfondie sur le rôle joué par cette réserve dans l’atténuation et l’adaptation aux phénomènes des changements climatiques se fait sentir. De ce qui précède, la situation sous forme de radar se présente comme suit :



2. PARC NATIONAL DE LA KIBIRA

Superficie : 40 000 ha

Année de création : 1980

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000.

Localisation : Il s'étend sur 4 provinces: Muramvya, Kayanza, Bubanza et Cibitoke

2.1. Contexte d'intervention

Les données du contexte d'intervention ont montré que le Parc National de la Kibira connaît des difficultés liées surtout aux pressions et menaces. D'une superficie de 40 000 ha, cette AP n'a pas de carte géoréférencée actualisée. La population galopante exerce une pression sur le parc à la recherche du bois tant d'énergie que de service avec des conséquences de dégradation de l'habitat. Afin de faire face aux multiples défis de ce parc, des efforts doivent être fournis pour réduire les pressions et les menaces à travers l'implication des communautés dans sa gestion.

2.2. Efficacité de gestion

2.2.1. Contexte de gestion

La gestion du Parc National de la Kibira porte essentiellement sur les espèces animales (Chimpanzé, Singe à tête de hibou, Touraco géant, etc.) et végétales (*Entandrophragma excelsum*, *Prunus africana*, ...) clés. La faible coordination entre gestionnaires et partenaires pour définir ensemble les activités prioritaires constitue aussi une entrave à la bonne gestion du parc. Les menaces les plus importantes sont notamment : la démographie galopante, l'urbanisation qui se développe autour du parc notamment à Bugarama, l'extraction minière, la coupe du bambou, les feux de brousse, etc...

Le soutien des actions de conservation par l'administration territoriale, la police et les parquets est faible. Il faut renforcer la synergie entre les gestionnaires du parc, la police et les parquets. En plus, la mise sur pied d'un cadre de collaboration entre toutes les parties prenantes s'avère nécessaire. Les conditions de vie des populations autour du parc sont aussi à améliorer pour réduire les pressions et menaces car la pauvreté est l'une des causes de la destruction de ce parc.

2.2.2. Planification

Les textes et lois régissant le Parc National de la Kibira existent mais ils ne sont pas intégralement appliqués. Il a été constaté que la collaboration entre les gestionnaires de ce parc et certains partenaires méritent d'être améliorés afin d'exécuter conjointement les travaux sur terrain. Les espèces animales phares sont le chimpanzé, le singe à tête de hibou et le Touraco géant. L'*Entandrophragma excelsum*, le *Prunus africana*, le *Hagenia abyssinica* et l'*Arundinaria alpina* sont les espèces végétales phares. Il y a manque de données actualisées sur les espèces phares tant animales que végétales. Les questions des changements climatiques sont peu maîtrisées par les gestionnaires et leurs partenaires. Compte tenu de l'importance de cet écosystème dans la lutte contre les changements climatiques, une étude sur son rôle

d'atténuation et d'adaptation aux effets et impacts des changements climatiques s'avère importante.

2.2.3. Intrants

A part le *Prunus africana* et le chimpanzé qui ont fait l'objet d'inventaire, les autres espèces n'ont pas encore été étudiées en long et en large dans le Parc National de la Kibira. Le personnel est insuffisant. Le parc n'a pas de budget. Les quelques fonds proviennent des amendes et des appuis des partenaires. Il manque cruellement d'infrastructures et d'équipements (bureau inadéquat, manque de matériel de communication, ...). Il doit être doté d'infrastructures et d'équipements adéquats pour pouvoir atteindre ses objectifs de conservation.

2.2.4. Processus

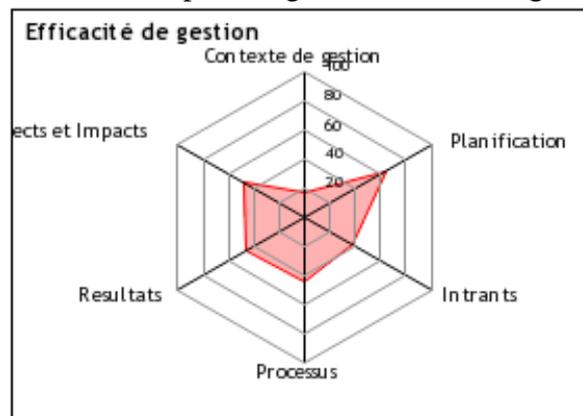
Le parc est doté d'un personnel certes insuffisant mais quand même assez dynamique. Cette insuffisance du personnel conduit l'Aire Protégée à être contrôlée à environ 60%. Les moyens pour entretenir les quelques infrastructures et équipements sont inexistantes. Les communautés et la société civile ne sont pas suffisamment impliquées dans la gestion de ce patrimoine naturel. Quelques actions isolées sont initiées par les partenaires en faveur des communautés. Le tourisme est au point mort. Les gestionnaires doivent adopter des stratégies de mobilisation des financements pour pouvoir financer l'exécution de leur plan de gestion ou plan de travail annuel.

2.2.5. Résultats

Les résultats sont à la hauteur des moyens mis en œuvre. Le plan de travail quoique élaboré n'est pas exécuté faute de budget.

2.2.6. Effets et Impact

Il est très difficile de faire la conservation quand les moyens financiers et humains sont limités. Les populations locales sont faiblement affectées par les différentes activités de gestion du parc. Les phénomènes des changements climatiques sont peu maîtrisés. Il y a nécessité de mobiliser les fonds pour le financement de son plan de gestion et d'aménagement.



3. PAYSAGES AQUATIQUES PROTEGES DU NORD (PAPN)

Superficie: 19175 ha

Année de création : 2011

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000.

Localisation : Province de Kirundo

3.1. Contexte d'intervention

D'une superficie de 19175 ha, les Paysages Aquatiques Protégés du Nord sont constitués de 8 lacs et de la Réserve Naturelle de Murehe. Ces paysages ont été officiellement créés en 2011. Ils sont la troisième Aire Protégée la plus large du Burundi et sont situés au milieu d'une forte population qui ne cesse d'exercer une pression sur eux. Le personnel de surveillance est insuffisant. Les PAPAN font face à plusieurs pressions et menaces qui ne cessent de dégrader ses ressources naturelles. Ces pressions et menaces sont caractérisées par l'agriculture, l'aquaculture, la pêche illégale, les feux de brousse, la coupe des arbres et le braconnage. Les paysages manquent aussi de ressources financières et d'équipements. Le conservateur n'a même pas de bureau. Ces paysages comptent beaucoup de potentialités touristiques, malheureusement qui sont faiblement valorisées. Les questions des changements climatiques et des services écosystémiques ne sont pas maîtrisées par les gestionnaires.

3.2. Efficacité de gestion

3.2.1. Contexte de gestion

Les gestionnaires des PAPAN bénéficient de peu d'appui des autorités locales. L'instauration d'un mécanisme de gestion participative à travers la création d'un comité de concertation multi-acteurs contribuerait beaucoup à améliorer la gestion des PAPAN ainsi que le partage équitable des retombées financières. Par ailleurs, une coordination des interventions s'avère nécessaire pour éviter les chevauchements et les contradictions dans l'aménagement et la gestion de ces paysages. La police et le parquet doivent être sensibilisés sur les textes de lois qui régissent les PAPAN afin de susciter leur appui.

3.2.2. Planification

Les textes portant création des PAPAN ne sont pas précis sur les objectifs de conservation des éléments clés. Les PAPAN comprennent un système marécageux de 8 lacs dispersés et connectés entre eux par des marais. Le plus grand lac a une superficie de 10200 hectares (lac Rweru) et le plus petit n'a que 20 hectares. L'indice de forme est mauvais. Le plan de gestion a été élaboré, approuvé mais partiellement mis en œuvre. Le plan de travail annuel est élaboré mais n'est pas mis en œuvre faute de budget. Il faut développer une stratégie de mobilisation des fonds et de sécurisation du budget. Le plan de gestion doit définir les objectifs par rapport aux valeurs des paysages.

3.2.3. Intrants

Les informations actualisées sur les espèces phares et menacées manquent. Les espèces envahissantes doivent être contrôlées. Les PAPAN n'ont pas de budget de fonctionnement propre. Le budget utilisé dépend des appuis ponctuels extérieurs. Les infrastructures et équipements manquent. Pour mieux conserver cette AP, il est nécessaire d'engager et équiper le personnel ainsi que créer les postes de gardiennage et/ou de surveillance et d'observation. L'entretien régulier des pistes et sentiers touristiques constituent également une priorité. La recherche sur les valeurs du paysage est nécessaire pour avoir suffisamment d'informations de base. Les infrastructures et équipements de base méritent d'être mises en place pour créer les conditions de bonne gestion de l'AP. La construction des postes d'entrée contribuera à mieux organiser le tourisme et générer des recettes pour appuyer les activités de conservation.

3.2.4. Processus

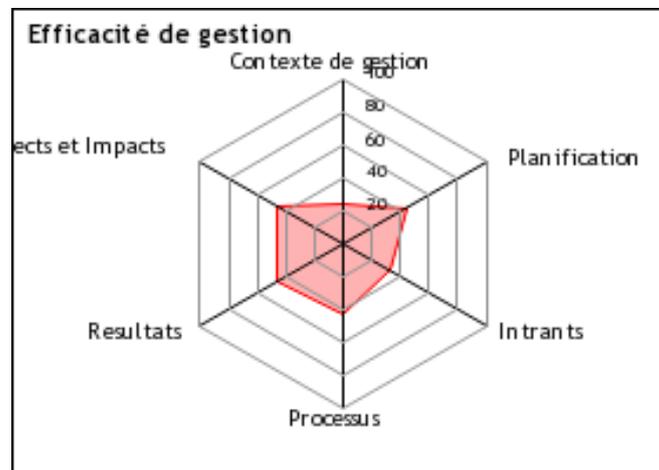
Le personnel de surveillance est largement insuffisant. Les textes de lois existent mais ne sont pas appliqués. Les communautés et l'administration sont faiblement impliquées dans la gestion de ces paysages. L'expérience de la délimitation de la zone tampon du lac Rwihinda devrait s'étendre sur d'autres lacs. Le suivi écologique et la recherche sont presque inexistantes. Un plan de relance du tourisme qui est au point mort pour le moment est nécessaire. Un comité de gestion des paysages groupant tous les intervenants clés (service de conservation, de pêche, d'agriculture et les autorités locales) mérite d'être mis en place.

3.2.5. Résultats

Les plans de gestion et de travail manquent de budget pour être appliqués. La promotion de l'écotourisme pourrait générer d'importantes recettes. L'encouragement des opérateurs privés à investir dans le secteur du tourisme et l'établissement des relations avec les tours opérateurs Burundais et de la sous-région apporterait une plus-value dans ce secteur combien prometteur.

3.2.6. Effets et Impacts

Les actions récentes de restauration des zones dégradées n'ont pas encore produit d'impacts. Etant une Aire Protégée nouvellement créée, l'état de conservation évolue positivement mais des efforts supplémentaires restent à entreprendre pour produire des effets et impacts significatifs. Les moyens d'existence des communautés autour des paysages restent précaires. Les fonds issus de la cogestion et du tourisme permettront de financer la conservation des espèces de valeur et de leurs habitats. Les activités génératrices de revenus en faveur des populations locales sont également à développer.



4. PARC NATIONAL DE LA RUVUBU

Superficie : 50800 ha

Année de création : 1980

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000.

Localisation : Il s'étend sur quatre provinces : Ruyigi, Cankuzo, Karuzi et Muyinga.

4.1. Contexte d'intervention

Avec une superficie de 50800 ha, le Parc National de la Ruvubu est la plus grande Aire Protégée du Burundi avec 50800 ha. Cependant, elle reste petite comparativement aux Aires Protégées des pays voisins. Elle est située au milieu d'une forte population qui ne cesse d'exercer une pression sur elle. Son personnel est insuffisant surtout celui de surveillance. Le parc manque de ressources financières. Les équipements de lutte contre le braconnage font défaut. Les données actualisées sur les espèces de valeur manquent. Les principales pressions sont caractérisées par les feux de brousse, la coupe des arbres, le braconnage, etc... Les questions des changements climatiques et des services écosystémiques sont peu maîtrisées par les gestionnaires.

4.2. Efficacité de gestion

4.2.1. Contexte de gestion

L'administration territoriale apporte très peu d'appui aux gestionnaires de ce parc. Les instances judiciaires méritent d'être sensibilisées sur les différents textes de lois régissant le parc afin de susciter leur appui et créer un cadre de concertation multi-acteurs de gestion de ce parc.

4.2.2. Planification

Les textes portant création du parc de la Ruvubu ne précisent pas clairement les objectifs de conservation des éléments clés. L'indice de forme du parc est très mauvais. Le plan de gestion n'est pas mis en application. Le plan de travail annuel n'a pas de budget. Il est nécessaire de développer une stratégie de mobilisation des fonds et de sécurisation du budget.

4.2.3. Intrants

Les informations actualisées sur les espèces phares, endémiques et menacées manquent. Le budget dépend des appuis ponctuels extérieurs. Certaines infrastructures de base comme les postes de garde, de surveillance et d'observation manquent. Les moyens pour entretenir régulièrement les pistes et les sentiers touristiques sont insuffisants. La recherche sur les espèces de valeur est nécessaire pour fournir suffisamment d'informations de base pouvant aider à la prise de bonnes décisions.

4.2.4. Processus

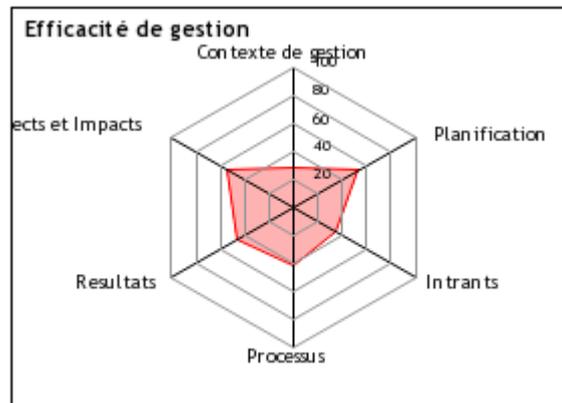
Le parc national de la Ruvubu dispose d'un personnel insuffisant. Par conséquent, il n'est pas contrôlé totalement. Le parc n'a pas les moyens financiers pour entretenir les infrastructures et équipements existants. Les communautés sont faiblement impliquées dans la gestion du parc. Le tourisme est au point mort. Le biomonitoring et la recherche sont faiblement exécutés. Il est important d'initier une collaboration avec les institutions de recherche (Universités par exemple) pour promouvoir la recherche orientée vers la conservation.

4.2.5. Résultats

Les patrouilles sont la principale activité des gardes forestiers. Le plan de travail est élaboré conformément aux moyens disponibles et non pas par rapport aux besoins ou aux objectifs de conservation. L'affectation des recettes générées intérieurement dans les actions de conservation du parc apporterait un plus.

4.2.6. Effets et Impacts

Les activités menées par les gestionnaires ont des impacts positifs. Les moyens d'existence des communautés restent précaires. A ce titre, il faut développer une stratégie de communication et de marketing afin de donner de l'envol à l'écotourisme dans ce parc. Les fonds générés par cette activité permettront de financer la conservation de toutes les espèces de valeur et leurs habitats. En plus, il sera possible d'initier les activités génératrices de revenus en faveur des populations locales.



5. PAYSAGES PROTEGES DE GISAGARA

Superficie : 6126 ha

Année de création : 1996

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000.

Localisation : Commune Gisagara, Province de Cankuzo

5.1. Contexte d'intervention

Les paysages protégés de Gisagara ont une superficie de 6126 ha. Ils sont situés à l'Est du Burundi. Ils font face à une très grande pression anthropique caractérisée par la coupe des arbres, les installations des ménages et des cultures, le pacage du bétail, la pollution, etc... Les infrastructures, les équipements et le matériel nécessaires pour le personnel de surveillance sont inexistantes. Le personnel est insuffisant. Le plan de gestion de ces paysages nécessite une révision. Non plus l'aire protégée n'a pas de plan de travail. Les gestionnaires de cette Aire Protégée n'ont pas de budget de fonctionnement. L'Aire Protégée a besoin des fonds pour réviser et appliquer le plan de gestion et mettre en place un plan de travail annuel.

5.2. Efficacité de gestion

5.2.1. Contexte de gestion

Le personnel affecté sur terrain bénéficie de très peu d'appuis dans la protection et la gestion de cette Aire Protégée. Le staff manque de capacités tant humaines, matérielles, financières que matérielles pour gérer efficacement cet écosystème. Les autorités administratives exercent très peu de pouvoir dans la protection et la gestion des paysages protégés de Gisagara. Les pressions et menaces qui s'exercent sur ce paysage sont nombreuses et variées à tel point que les quelques

gardes affectés sur place sont complètement dépassés par les événements. Presque tous les indicateurs de gestion et de conservation affichent des signaux rouges. Afin de renverser la vapeur, les capacités des agents de surveillance méritent d'être renforcées. De même, la création d'un cadre de collaboration avec toutes les parties prenantes dans la protection de ces paysages protégés est nécessaire.

5.2.2. Planification

Les paysages protégés de Gisagara ont un plan de gestion élaboré en 2009 mais qui n'a jamais été appliqué. Ils n'ont pas de plan de travail. Non plus, ils n'ont pas de budget pour mettre en application les activités de conservation. Son personnel est largement insuffisant et n'est pas du tout équipé. Même les objectifs de conservation ne sont pas définis sur base des éléments clés de cette Aire Protégée. La gestion durable des paysages protégés de Gisagara a besoin d'un plan de gestion et d'aménagement opérationnel.

5.2.3. Intrants

Le personnel des paysages protégés de Gisagara travaille dans un contexte de dénuement presque total. Il n'a ni bureau, ni moyens de déplacement. Seulement, 5 écocardes font les patrouilles de surveillance. Leur insuffisance limite leurs actions d'autant plus qu'ils bénéficient de très peu d'appuis des autorités administratives locales. Dans le but de sauver les PP Gisagara de la disparition, un mécanisme de financement durable doit être mis sur pied.

5.2.4. Processus

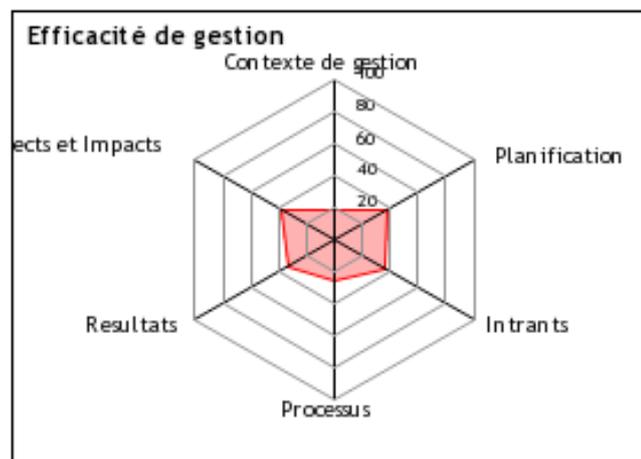
Faute de budget et de personnel suffisant, il est très difficile de mettre en action des activités de conservation et de gestion. L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement et ses partenaires devraient s'organiser pour sauver ces paysages de la disparition.

5.2.5 Résultats

Les Paysages protégés de Gisagara n'ont pas de budget. Même les appuis des partenaires sont très rares et limités. Son personnel est insuffisant et sous équipé. Par voie de conséquence, les résultats sont faibles et se limitent uniquement aux actions de surveillance. L'atteinte des résultats escomptés passe par le déploiement d'un personnel suffisant ainsi que la dotation d'un budget annuel pour l'exécution des travaux essentiels de gestion de l'Aire Protégée.

5.2.6. Effets et Impact

Le plan de gestion des Paysages Protégés de Gisagara n'a jamais été appliqué. Conçu en 2009, il mérite une révision et une définition des objectifs précis fondés sur les valeurs de cette Aire Protégée.



6. PARC NATIONAL DE LA RUSIZI

Superficie : 10673 ha

Année de création : 1980

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000

Localisation : Provinces de Bujumbura et Bubanza

6.1. Contexte d'intervention

Le Parc National de la Rusizi s'étend sur deux provinces qui sont Bujumbura rural et Bubanza. Il est situé à proximité de la ville de Bujumbura dans sa partie ouest. Il est aussi ceinturé par les grands villages de Gatumba, Rukaramu, Maramvya, Gihanga et Kagwema. Le parc n'a pas de zone tampon. Il est menacé par les activités anthropiques comme l'agriculture, l'élevage, la culture industrielle de la canne à sucre et du coton et l'installation des ménages. Le personnel de surveillance est insuffisant et n'a pas suffisamment de moyens pour travailler efficacement. Les ressources humaines, matérielles, financières et les infrastructures sont insuffisantes. Les impacts des changements climatiques et les services écosystémiques offerts par le parc ne sont pas maîtrisés par les gestionnaires.

6.2. Efficacité de gestion

6.2.1. Contexte de gestion

Les menaces qui pèsent sur le parc sont trop importantes. Le manque de ressources humaines, de moyens financiers, matériels et des infrastructures constitue un frein à la bonne gestion du parc. En plus, le parc manque de données d'inventaire actualisées sur les espèces clés.

6.2.2. Planification

Les textes portant création du Parc National de la Rusizi ne précisent pas clairement les éléments clés à conserver. Le plan de gestion élaboré très récemment a été approuvé mais il est partiellement mis en œuvre faute de budget de même que le plan de travail annuel. Une stratégie de mobilisation des fonds et de sécurisation du budget s'impose pour mettre en application les plans de gestion et de travail.

6.2.3. Intrants

Le parc national de la Rusizi n'a pas de budget de fonctionnement. De temps en temps, il bénéficie des appuis ponctuels des partenaires. Les ressources humaines, les infrastructures et équipements manquent. Afin d'assurer une bonne gestion de l'AP, l'initiation de la recherche sur les espèces de valeur pour avoir suffisamment d'informations de base et la mise en place des infrastructures et équipements de base sont incontournables.

6.2.4. Processus

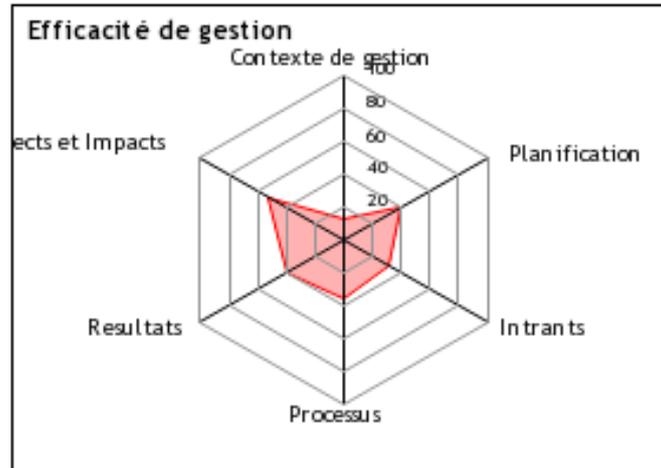
Bien qu'en nombre insuffisant, les gardes forestiers du parc font tous les jours des activités de surveillance. Les textes de lois existent mais ne sont pas appliqués dans leur intégralité pour la protection et la gestion de ce parc. Les communautés et l'administration sont faiblement impliquées dans sa gestion. Le biomonitoring et la recherche sont faiblement menés et les données actualisées sur les espèces phares ne sont pas disponibles. La situation de ce parc exige des actions rapides pour préserver son intégrité physique, promouvoir l'écotourisme et améliorer les conditions de vie des populations riveraines.

6.2.5. Résultats

Les patrouilles de surveillance sont les principales activités du personnel de ce parc. Les résultats sont faibles parce qu'il n'y a pas de budget pour appliquer les plans de gestion et de travail.

6.2.6. Effets et impact

Les efforts de conservation du parc n'ont pas encore produit suffisamment d'impacts et d'effets. Les résultats étant faibles, par conséquent, les effets de conservation restent faibles.



7. RESERVE NATURELLE DE RUMONGE

Superficie : 600 ha

Année de création : 1980

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000.

Localisation : Commune Rumonge, Province Rumonge

7.1. Contexte d'intervention

Le contexte d'intervention de la Réserve Naturelle de Rumonge est marqué par plusieurs défis dont la population environnante qui exerce une pression sur l'Aire Protégée surtout à la recherche du bois énergie. Son indice de forme est mauvais. La population environnante constituée essentiellement de rapatriés en provenance des pays voisins est très pauvre. Les ressources humaines sont insuffisantes et très peu de partenaires interviennent dans la protection de la RN Rumonge. Les données d'inventaire n'existent pas sur les espèces animales et végétales. La gestion durable de cette réserve exige l'implication de la communauté riveraine. Le nombre d'écogardes a besoin d'être augmenté pour renforcer la surveillance. Une vaste campagne de plaidoyer devrait être menée pour susciter des partenaires qui appuient dans la conservation de cette Aire Protégée. Aussi, des activités génératrices de revenus en faveur des communautés locales incluant l'apiculture et la myciculture sont à développer.

7.2. Efficacité de gestion

7.2.1. Contexte de gestion

Le contexte de gestion de la Réserve Naturelle de Rumonge est très faible. La gestion vise la conservation des espèces animales (*Chlorocebus aethiops*, *Canis adustus*, *Sylvicapra grimmia* et végétales (*Brachystegia sp*, *Combretum mole*, *Chlorophora*,...) phares. La coordination entre les parties prenantes est faiblement mise en application et l'intégration des nécessités des gestionnaires n'est pas prise en compte dans les quelques activités développées par les partenaires. La réserve manque de données d'inventaire sur les espèces phares. Il est important d'engager un personnel suffisant et assurer une coordination entre les gestionnaires et les autres parties prenantes.

7.2.2. Planification

L'Aire Protégée n'a pas de plan de gestion. Sa taille n'offre pas assez d'espaces pour le déplacement des animaux et cette situation conduit à des conflits homme-faune. L'AP n'a pas de limites nettement démarquées. Le plan de travail n'est pas exécuté par rapport au plan de gestion car celui-ci n'existe pas. Du coup, fonctionner sur base d'un plan de gestion et de travail est la condition idéale pour améliorer l'efficacité de gestion de cette AP.

7.2.3. Intrants

La Réserve Naturelle de Rumonge n'a pas de données d'inventaire sur les espèces clés: les informations disponibles sont issues principalement des patrouilles de surveillance. Elle n'a pas non plus de budget. Le personnel de surveillance bien qu'insuffisant pour contrôler efficacement toute la superficie, fait des efforts pour maintenir les fonctions essentielles de la réserve. Un grand besoin d'actualiser les informations de base à travers l'inventaire et la recherche sur les espèces clés de l'Aire Protégée se fait sentir.

7.2.4. Processus

Plusieurs portions de la réserve font objet de conflit entre les communautés riveraines et l'OBPE. Etant donné qu'il n'y a pas de suivi des espèces phares ni d'inventaire, la gestion de la réserve est problématique car les décisions ne sont pas fondées sur des informations collectées d'une manière standardisée. Les capacités du personnel de la réserve nécessitent un renforcement et un resserrement de la collaboration avec toutes les parties prenantes impliquées dans sa gestion.

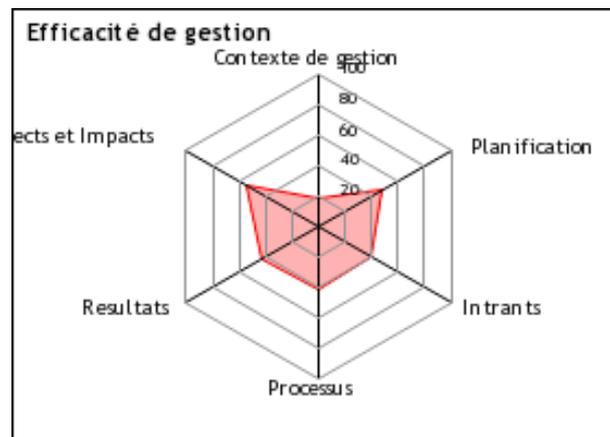
7.2.5. Résultats

Les résultats sont faibles suite au manque d'intrants et à la faible capacité du personnel. Le manque de budget et l'insuffisance du personnel sont à l'origine de ces faibles résultats. Les patrouilles des écogardes et la sensibilisation des communautés sont essentiellement les activités entreprises pour gérer cette réserve. Le manque de plan de gestion est un grand handicap dans sa gestion.

7.2.6. Effets et Impact

Bien que les moyens alloués à la protection de la Réserve Naturelle de Rumonge soient limités, le personnel affecté sur place fait des efforts pour préserver tant bien que mal cette réserve. L'amélioration des conditions de vie des populations environnantes par l'initiation des activités génératrices de revenus, la valorisation des produits forestiers non ligneux et d'autres services écosystémiques conduiront à l'amélioration de l'efficacité de gestion de la réserve. Les apports de la réserve dans la lutte contre les changements climatiques sont importants mais ce concept

reste encore peu maîtrisé par les gestionnaires de la réserve. Les capacités des gestionnaires dans les domaines du suivi écologique et de la conservation ex-situ ont besoin d'être renforcées.



8. RESERVE NATURELLE DE VYANDA

Superficie : 4670 ha

Année de création : 1992

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000.

Localisation : Commune Vyanda, Province de Bururi et Rumonge

8.1. Contexte d'intervention

La RN Vyanda jouit d'un statut légal de protection. C'est essentiellement une forêt miombo perchée dans les hauteurs qui surplombent le lac Tanganyika. L'une de ses espèces phares est le chimpanzé « *Pan troglodytes* ». Ses ressources humaines se limitent à quelques écocardes qui ne font que des travaux de surveillance dans un contexte presque de conflit permanent avec la population locale. La RN Vyanda n'a ni budget ni partenaires pour l'appuyer. Petite aire protégée avec un indice de forme très mauvais, elle subit une forte pression anthropique caractérisée par l'occupation de plus de 300 ménages, un hôpital de référence, des églises, des écoles, etc... Les aspects des changements climatiques et des services écosystémiques sont faiblement pris en compte dans la gestion de l'aire protégée. Pourtant cette AP est un château d'eau très important.

8.2. Efficacité de gestion

8.2.1. Contexte de gestion

Les valeurs de la Réserve Naturelle de Vyanda sont surtout le chimpanzé, la forêt miombo à *Brachystegia sp.* et les services écosystémiques. Cependant ses ressources naturelles subissent une très forte pression anthropique à tel point que la disparition de cette AP est imminente si des mesures adéquates ne sont pas prises avant qu'il ne soit trop tard. Le contexte de gestion montre que cette AP est riche en services écosystémiques comme l'eau et les produits forestiers

non ligneux lesquels sont malheureusement faiblement valorisés. Afin d'améliorer l'efficacité de gestion de cette réserve, toutes les parties prenantes impliquées dans sa protection doivent se mettre ensemble pour trouver une solution aux plus de 300 ménages installés dans la réserve. Ses limites doivent être nettement démarquées. Enfin, des mécanismes de valorisation des services écosystémiques doivent être mis en place au profit des communautés locales.

8.2.2. Planification

Bien que jouissant d'un statut légal de protection, son indice de forme est très mauvais. C'est une Aire Protégée avec des limites faiblement démarquées. Elle n'a ni plan de gestion ni plan de travail. Les objectifs de conservation trouvés dans les textes de classement ne sont pas clairement définis. Non plus, ces objectifs ne présentent pas d'indicateurs et des valeurs de référence des conditions souhaitées comme impact de la gestion de l'aire protégée. Aux fins d'améliorer son efficacité de gestion, la Réserve Naturelle de Vyanda devrait être dotée d'un plan d'aménagement et de gestion avec des objectifs de gestion clairement définis et orientés vers les principales valeurs de la réserve ainsi que d'un plan de travail annuel opérationnel. Ses limites devraient être nettement démarquées pour réduire les conflits de limite souvent observés.

8.2.3. Intrants

La Réserve Naturelle de Vyanda accuse un manque criant d'intrants. Les informations de base pour la gestion de la réserve sont lacunaires. Le personnel affecté sur terrain est largement insuffisant et manque de capacités requises pour une gestion efficace. Faute de budget, la gestion de la réserve se limite à quelques activités clés de surveillance et de sensibilisation des communautés là aussi sur appui de quelques rares partenaires. Quant aux infrastructures et équipements, ils sont inexistantes. Face à cette situation, il est important de mener des études sur les valeurs de la réserve afin de rendre disponibles des informations de base nécessaires à sa bonne gestion. En plus, des ressources humaines suffisantes qualitativement et quantitativement devraient être affectées dans cette réserve et dotées de moyens financiers et matériels nécessaires pour être suffisamment opérationnels.

8.2.4. Processus

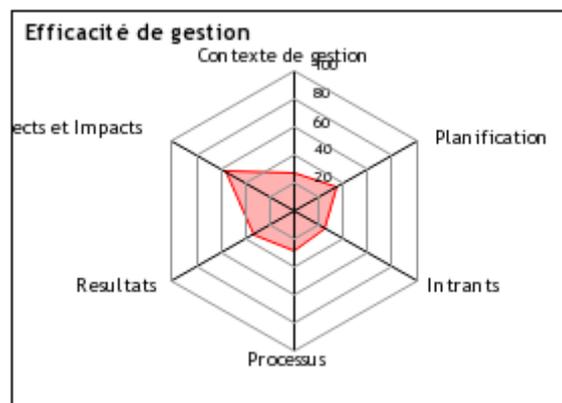
Les activités mises en œuvre pour gérer la réserve sont minimales. A part le responsable de l'AP et les écogardes il n'existe pas d'autres postes de service tels que les conservateurs en charge de la recherche, de la gestion participative et de la surveillance. Le gros des activités menées par les écogardes consiste à faire des patrouilles pour protéger les chimpanzés et leur habitat souvent victimes des agressions humaines. Le contrôle de l'AP, l'application de la loi, l'implication des communautés et d'autres parties prenantes dans la gestion de la réserve et les avantages au profit des collectivités locales sont encore au-bas de l'échelle. Bien plus, les relations avec les acteurs clés tels que l'administration territoriale locale, l'hôpital de Kigutu, nécessitent une amélioration. A l'état actuel des choses, il n'y a pas de mécanisme de suivi et de monitoring des valeurs de la réserve. Non plus, le biomonitoring, la recherche, les thématiques émergentes comme les changements climatiques et les services écosystémiques ne font pas partie des activités planifiées dans la gestion de la réserve naturelle de Vyanda. L'amélioration de l'efficacité de gestion de cette réserve implique le recrutement d'un personnel au profil répondant aux postes clés. Les valeurs et les éléments clés doivent être clairement définis et leurs informations de base collectées.

8.2.5. Résultats

La RN de Vyanda est une Aire Protégée sans plan de travail annuel, mais son personnel quoique insuffisant et limité par les moyens, fait quotidiennement des activités de surveillance. Celles-ci parviennent quand même à produire des résultats sur terrain. En dépit du budget limité, il est impératif qu'un plan de travail annuel axé sur les priorités soit régulièrement élaboré.

8.2. 6. Effets et Impact

N'ayant pas de plan de gestion dans lequel sont définis les objectifs de conservation, la gestion de cette Aire Protégée se fonde sur un texte légal de classement. Les actions de surveillance menées par les écocardes ont réussi à arrêter le braconnage qui visait surtout les chimpanzés. De même, leur habitat naturel, constitué d'une portion de forêt à *Brachystegia* sp. de plus ou moins 2000 ha a été sécurisé. Les tendances de la conservation des valeurs sont positives mais l'impact sur les communautés reste très faible parce qu'elles ne jouissent pas encore de retombées financières directes de l'Aire Protégée.



9. FORESTIERE DE KIGWENA

Superficie : 586 ha

Année de création : 1954

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000.

Localisation : Commune Vyanda en Province de Bururi et Commune Rumonge en Province de Rumonge.

9.1. Contexte d'intervention

Le contexte d'intervention est marqué par plusieurs pressions et menaces : une forte population pauvre composée majoritairement de rapatriés en provenance des pays voisins a été installée autour de la réserve. Cette population n'a pas de boisements privés. L'absence de partenaires, le manque d'infrastructures et d'équipements ne font qu'aggraver la situation. L'Aire Protégée a besoin d'appuis des partenaires et d'un cadre de collaboration multi-acteurs. La promotion de l'agroforesterie, les activités génératrices de revenus en faveur des communautés riveraines et la promotion des foyers améliorés font partie des facteurs qui peuvent entrer en jeu pour renforcer la collaboration entre gestionnaires et population environnante. La pollution de l'Aire

Protégée par les pêcheurs du lac Tanganyika au niveau du port de pêche de Karonda étant une menace grave, ceux-ci doivent être sensibilisés à l'utilisation des latrines publiques et à la gestion des déchets solides et liquides. L'éducation environnementale par l'encadrement des clubs de l'environnement et par la pose des pancartes est aussi nécessaire. Le contrôle des mouvements de va et vient des populations à la recherche des fruits sauvages et du bois de chauffage à l'intérieur de la réserve pourra contribuer à la bonne gestion des ressources naturelles et à la réduction des conflits homme-animaux.

9.2. Efficacité de gestion

9.2.1. Contexte de gestion

La gestion de la réserve naturelle forestière de Kigwena vise la conservation des espèces animales (*Hippopotamus amphibius*, *Papio anubis*, *Python sebae*, ...) et végétales (*Terminalia superba*, *Myrianthus arboreus*, *Albizia*, ...) clés. Il faut aussi signaler que la réserve dispose d'habitats importants : une forêt péri-guinéenne, une savane et une zone humide au bord du lac Tanganyika. La coordination entre les parties prenantes est faible et par là l'intégration des nécessités des uns et des autres et est quasi inexistante. D'une manière générale, la biodiversité de l'Aire Protégée est menacée de disparition suite à une forte pression anthropique. Il y a absence de données sur les changements climatiques parce que les capacités des gestionnaires dans ce domaine nécessitent d'être renforcées. Il est important que la réserve soit dotée d'un personnel suffisant et compétent.

9.2.2. Planification

L'Aire Protégée n'a pas de plan de gestion et de travail. Sa taille est trop petite. Elle n'offre pas d'espace suffisant pour les groupes taxonomiques génétiquement viables. Valable pour toutes les aires protégées du Burundi, la réserve naturelle forestière de Kigwena a besoin de fonctionner sur base d'un plan de gestion et d'un plan de travail opérationnels.

9.2.3. Intrants

La réserve naturelle forestière de Kigwena n'a pas de données d'inventaire sur les espèces clés. Quelques actions de suivi écologique sont faites par les écogardes qui se contentent des observations opportunistes. Elle n'a pas de budget. Même les recettes qui étaient auparavant générées par le tourisme ont tari parce que ce secteur est au point mort pour l'instant. Le personnel de surveillance bien qu'en nombre insuffisant, utilise le peu de moyens à leur disposition pour les activités quotidiennes de surveillance. Les données sur la biodiversité de la réserve méritent d'être actualisées par des inventaires de la faune et de la flore.

9.2.4. Processus

La mise en œuvre des principales activités au niveau de l'Aire Protégée est essentiellement composée de : patrouilles de surveillance, et quelques actions d'intégration des communautés. Ces activités sont réalisées pour davantage assurer la conservation des valeurs de la réserve en dépit du fait que le personnel soit insuffisant. Les capacités du personnel de la réserve nécessitent un renforcement. Un cadre de collaboration avec toutes les parties prenantes mérite d'être mis en place. Il est nécessaire de promouvoir une recherche appliquée à la conservation à travers un partenariat avec les institutions de recherche.

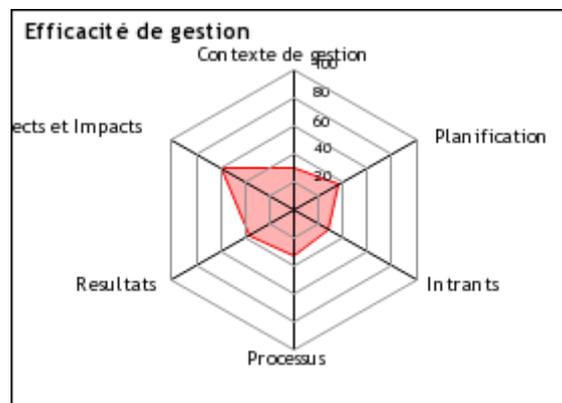
9.2.5. Résultats

Les résultats sont faibles suite au manque d'intrants et à l'insuffisance et faible capacité du personnel. Les quelques résultats enregistrés proviennent des patrouilles de surveillance ainsi

que de la collaboration avec l'administration locale (échange d'information et application de la loi). Le manque de budget fait compliquer la situation déjà alarmante. L'absence du plan de gestion et du plan travail de gestion donne libre cours au tâtonnement et à l'improvisation dans la gestion.

9.2.6. Effets et Impact

En dépit du manque de plan de gestion et des objectifs de conservation clairement définis dans le texte de classement de cette Aire Protégée, les gestionnaires font des efforts de préservation de l'intégrité physique de la réserve. Les activités de surveillance, la sensibilisation des communautés et la collaboration avec l'administration affichent une note positive dans la gestion de l'Aire Protégée. Il est urgent de développer des activités génératrices de revenus en faveur de populations riveraines. Les apports de la réserve dans la lutte contre les changements climatiques sont importants malgré le fait que ce concept reste encore peu maîtrisé par les gestionnaires. Un besoin de renforcement des capacités des gestionnaires au niveau de la valorisation des services écosystémiques se fait sentir.



10. PAYSAGES PROTEGES DE MAKAMBA

Superficie : 8500 ha

Année de création : 1998

Statut légal : Néant

Localisation : Communes Mabanda, Vugizo et Nyanza-Lac en Province de Makamba.

10.1. Contexte d'intervention

Les Paysages Protégés de Makamba ne jouissent pas encore de texte légal de classement. Ce sont des reliques de forêts miombo distribuées dans les communes de Mabanda, Nyanza-Lac et Vugizo. Leurs limites ne sont pas nettement démarquées. Non plus, il n'existe pas de carte géographique référencée pour ces Paysages Protégés. Dotés d'un personnel largement insuffisant quantitativement et qualitativement, les paysages protégés de Makamba fonctionnent sans budget ni infrastructures de base. La gestion des PP de Makamba se fait à tâtons parce que l'Aire Protégée n'a ni plan de gestion ni plan de travail. Ses valeurs et ses éléments clés ne sont pas clairement définis. Plusieurs pressions et menaces s'exercent sur eux. Elles sont caractérisées par l'installation des ménages et des cultures, la déforestation, le pacage du bétail, les feux de brousse et le braconnage. Les questions des changements climatiques ne pas prises

en compte dans la gestion de l'Aire Protégée. Non plus, les services écosystémiques fournis par l'Aire Protégée ne sont pas valorisés à leur juste titre.

10.2. Efficacité de gestion

10.2.1. Contexte de gestion

Les paysages protégés de Makamba jouissent de très peu d'appuis de la part de l'administration, des partenaires et des communautés. A part les patrouilles faites par les écogardes pour réduire les pressions et menaces, les efforts de conservation des éléments clés et des valeurs de l'Aire Protégée sont faibles. Le contexte de gestion est marqué par de fortes menaces et de faibles appuis des parties prenantes. Eu égard à cette situation, tous les acteurs clés doivent être mobilisés pour collaborer dans la protection et la gestion des paysages protégés de Makamba.

10.2.2. Planification

Les dispositions législatives et réglementaires pour l'Aire Protégée sont inadéquates d'autant plus qu'elle n'a pas de statut légal de classement comme les autres Aires Protégées du Burundi. L'indice de forme est très mauvais. Ses limites ne sont pas démarquées. Les objectifs de conservation de ces paysages protégés relèvent de ceux portant création de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) remplacé en 2014 par l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE). Le gros des activités se résume aux patrouilles de surveillance. La situation des paysages protégés de Makamba interpelle tous à agir vite avant qu'il ne soit trop tard. Il y a urgence que les limites des paysages protégés de Makamba soient nettement démarquées, qu'un statut portant délimitation de cette Aire Protégée puisse voir le jour et finalement qu'elle soit gérée selon un plan de gestion et de travail opérationnel.

10.2.3. Intrants

Les informations de base pour gérer efficacement l'Aire Protégée ne sont pas disponibles. Il existe une inadéquation du personnel par rapport aux exigences de gestion de l'Aire Protégée. Elle n'a pas de budget. Ses infrastructures sont inexistantes. Il est important qu'une stratégie de mobilisation des ressources financières soit élaboré et appliqué.

10.2.4. Processus

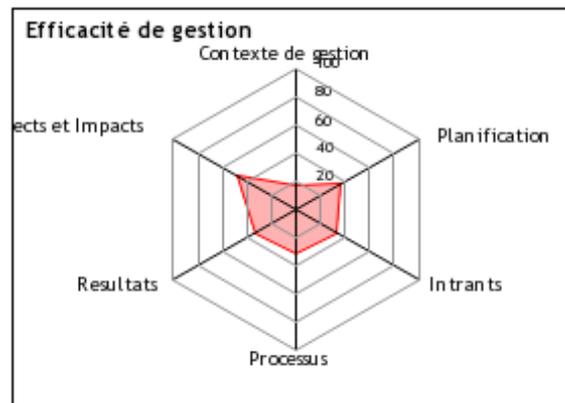
Les procédures de gestion du personnel sont celles de l'OBPE. Le personnel est peu motivé parce que les conditions de travail ne sont pas adéquates au moment où le soutien des autorités administratives locales est faible. Aucune mesure de gestion des valeurs, des éléments clés et des menaces n'est appliquée. Le personnel seul ne peut pas faire respecter la loi parce que le niveau de collaboration avec les corps de police est faible. Et puis, le fait que les agents sont peu mobiles rend difficile l'application de la loi. Beaucoup de conflits autour des questions foncières opposent l'OBPE et la plupart des riverains. D'où faible implication de ces derniers dans la protection et la gestion de l'Aire Protégée. Aucun programme visant à accorder des avantages aux collectivités locales n'est en cours. Non plus, il n'y a pas de programme de sensibilisation et d'éducation environnementale. Le bio monitoring est aussi inexistant dans l'Aire Protégée. Compte tenu de ce qui précède, la gestion des paysages protégés de Makamba mérite d'être repensée pour concilier conservation et développement.

10.2.5. Résultats

Il est certain que l'Aire Protégée n'a pas de plan de travail annuel mais des patrouilles quotidiennes sont organisées par les écogardes pour tout au moins limiter les dégâts.

10.2.6. Effets et Impact

Faute de plan d'aménagement et de gestion, le texte de création de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) a toujours servi de base pour la gestion des paysages protégés de Makamba. La principale activité de surveillance porte des fruits car l'aire protégée est certes dégradée mais elle existe encore. Ceci dit, des efforts doivent être entrepris pour que les paysages protégés de Makamba soient gérés de manière effective et efficiente selon les six éléments du cycle de gestion.



11. CHUTES DE KARERA

Superficie : 141,85 ha

Année de création : 1989

Statut légal : Oui : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000

Localisation : Commune Mpinga-Kayove en Province de Rutana

11.1. Contexte d'intervention

Les chutes de Karera jouissent d'un statut légal de conservation à travers le Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant délimitation de deux monuments naturels.

Le contexte d'intervention est marqué par des valeurs constituées de chutes en cascade et une forêt claire conservées à des fins touristiques. Au niveau de ces monuments naturels, plusieurs ressources biologiques sont en danger de disparition suite à l'installation des ménages, le prélèvement du bois de chauffage, de service et de carbonisation, la coupe du bois pour les charpentes, etc.... L'insuffisance des ressources humaines et matérielles, le manque d'infrastructures d'accueil touristique et le manque de budget ne permettent pas une bonne gestion du site. A ce titre, il est urgent que des guides touristiques soient engagés et formés. Il faut également mettre en place des infrastructures d'accueil touristique conséquentes. Des actions d'intégration des communautés dans la gestion du site nécessitent d'être initiées de même qu'un programme d'amélioration des conditions de vie de la population environnante.

11.2. Efficacité de gestion

11.2.1. Contexte de gestion

La gestion des chutes de Karera montre des insuffisances suite à l'inexistence de partenariat entre les parties prenantes. Un cadre de partenariat multi-acteurs devrait être mis en place par la mobilisation des partenaires et la vulgarisation du plan de gestion une fois révisé. Le manque d'aménagement adéquat du site, les services écosystémiques des chutes qui ne sont pas suffisamment valorisés, conduisent à la recommandation suivante: Les chutes de Karera revêtant un caractère particulier dans le tourisme national, une adéquation des infrastructures et des ressources humaines est nécessaire pour assurer une bonne gestion et une bonne valorisation du site.

11.2.2. Planification

L'Aire Protégée n'a pas de plan de gestion actualisé. Elle n'a pas de budget sécurisé lui permettant d'établir un plan de travail annuel. Le plan de gestion disponible n'a ni vision ni missions. Les objectifs ne sont pas définis par rapport aux valeurs et éléments clés du site. C'est pour cette raison qu'un plan de gestion affichant une vision, des missions et des objectifs clairement définis est nécessaire.

11.2.3. Intrants

Les intrants sont insuffisants. Les chutes de Karera n'ont pas de données d'inventaire sur toutes ses valeurs: les quelques données disponibles proviennent des observations opportunistes faites par les écogardes pendant les patrouilles de surveillance de routine. L'Aire Protégée n'a pas de budget car même les quelques recettes issues du tourisme ne peuvent pas être utilisées directement sur place. En plus, les populations riveraines ne sont pas suffisamment impliquées dans la gestion de cette Aire Protégée.

11.2.4. Processus

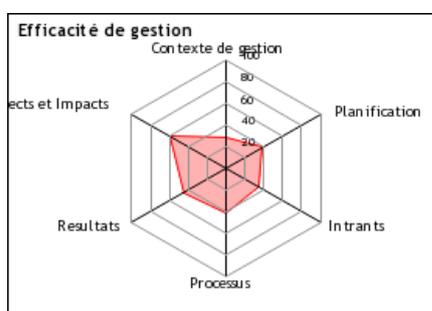
Il n'y a pas de budget pour la mise en œuvre des activités de gestion des chutes de Karera qui sont principalement les patrouilles de surveillance et la collaboration avec les communautés. Ainsi, en vue d'opérationnaliser le staff de l'Aire Protégée, un recrutement d'un personnel suffisant et compétent est un impératif pour améliorer l'efficacité de sa gestion.

11.2.5. Résultats

Les résultats sont faibles parce que l'Aire Protégée fonctionne sans plan de travail. Les activités de surveillance et l'accueil des visiteurs avec des moyens extrêmement limités ne peuvent pas produire les résultats escomptés.

11.2.6. Effets et Impact

Les effets et impacts produits au niveau des chutes de Karera concernent la préservation tant bien que mal de l'intégrité physique du site. Les principaux objectifs du plan de gestion, bien que celui-ci nécessitant une révision sont les suivants: la conservation effective du monument, sa valeur touristique, culturelle et éducative et le maintien du caractère naturel de l'écosystème. Les chutes de Karera sont un site touristique très important qui mérite un aménagement adéquat avec des outils appropriés de gestion et un personnel techniquement compétent.



12. FAILLES DE NYAKAZU

Superficie : 600 ha

Année de création : 1989

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000

Localisation : Commune Mpinga- Kayove en Province de Rutana

12.1. Contexte d'intervention

Le contexte d'intervention des failles de Nyakazu est marqué par une insuffisance du personnel et d'équipements, une occupation illégale par plus d'une centaine de ménages. Notons également que les services écosystémiques ne sont pas maîtrisés et que l'indice de forme de l'Aire Protégée est très mauvais. Pour mener à bien la conservation des failles de Nyakazu, il faut que la communauté riveraine soit impliquée dans sa protection et sa gestion. Les ressources humaines ont besoin d'être renforcées quantitativement et qualitativement. Les limites des Failles ont besoin d'être nettement démarquées pour mettre fin aux diverses spéculations. Les services écosystémiques doivent être identifiés et valorisés.

12.2. Efficacité de gestion

12.2.1. Contexte de gestion

La gestion de cette Aire Protégée vise essentiellement la conservation des Failles. L'Aire Protégée se heurte à une faible collaboration avec les autorités administratives et un faible partenariat. Son aménagement est aussi inadéquat. Pour cela, un partenariat multi-acteurs par une mobilisation des partenaires et l'établissement des priorités d'intervention est nécessaire. Un aménagement adéquat du site qui satisfait les aspirations des visiteurs est nécessaire.

12.2.2. Planification

L'Aire Protégée n'a pas de plan de gestion actualisé. Sa taille est petite et son indice de forme mauvais. Elle n'a pas non plus de budget pour assurer son fonctionnement. Les quelques recettes générées par le tourisme ne sont pas gérées sur place. Le plan de gestion a besoin d'être révisé et les moyens pour le mettre en œuvre doivent être mobilisés.

12.2.3. Intrants

Les intrants des Failles de Nyakazu connaissent un manque criant de ressources humaines, matérielles et financières. Bien qu'insuffisant pour contrôler efficacement toute la superficie, le personnel de surveillance utilise le peu de moyens à leur disposition pour les activités quotidiennes de surveillance. Il est impératif que l'Aire Protégée soit dotée de ressources satisfaisantes pour sa gestion et cela sera possible grâce à la mobilisation des ressources à travers l'élaboration d'une stratégie spécifique de mobilisation des ressources financières.

12.2.4 Processus

Des efforts sont déployés pour mettre en œuvre les activités sur la gestion des valeurs de l'Aire Protégée malgré que le personnel soit insuffisant. Le soutien des autorités judiciaires laisse à désirer. Les principales activités du personnel de l'Aire Protégée sont essentiellement la surveillance, la sensibilisation, la poursuite judiciaire, les travaux de restauration ainsi que l'aménagement des pare-feux. Les capacités du personnel de l'AP nécessitent un renforcement

et la collaboration avec toutes les parties prenantes devrait aller de l'avant. L'Aire Protégée a besoin d'un budget sécurisé pour une bonne gestion des Failles.

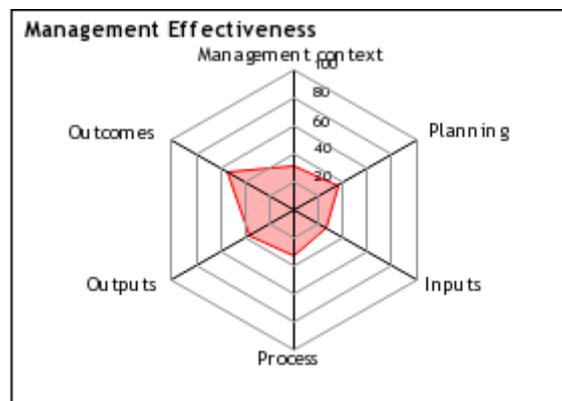
12.2.5. Résultats

Les résultats sont faibles suite au manque d'intrants et une faible capacité du personnel.

Le manque de budget et l'insuffisance du personnel sont à l'origine des faibles résultats sur la gestion de l'Aire Protégée. Les résultats obtenus découlent des principales activités dont la surveillance, la sensibilisation et l'accueil des visiteurs. Un plan de gestion actualisé et opérationnel devrait être élaboré et mis en application pour améliorer l'efficacité de gestion de ce monument combien important.

12.2.6. Effets et Impact

Les effets et les impacts sur la gestion des failles de Nyakazu résultent des efforts déployés par le personnel de gestion dans l'exécution des activités quotidiennes comme la surveillance, la sensibilisation, la poursuite judiciaire et l'aménagement des pare-feux. Un impact positif sur la préservation de l'Aire Protégée se fait remarquer. Les efforts fournis par l'OBPE répondent moyennement aux objectifs de conserver les monuments contre toute dégradation tel que leur maintien pour leurs valeurs touristiques, culturelles et éducatives et la préservation des écosystèmes particuliers comme refuge d'une biodiversité unique. Bien que l'Aire Protégée affiche un impact positif, une mobilisation des fonds pour financer le renforcement de la conservation des Failles de Nyakazu est nécessaire. L'amélioration des conditions de vie des populations environnantes par les activités génératrices de revenus pourra réduire la pression sur l'Aire Protégée et améliorer son efficacité de gestion.



13. RESERVE NATURELLE DE LA MALAGAZI

Superficie : 800 ha

Année de création : 2009

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000

Localisation : Commune Bukemba en Province Rutana

13.1. Contexte d'intervention

La Réserve naturelle de la Malagarazi est une Aire Protégée récemment créée. Elle ne jouit pas encore d'un statut légal spécifique de protection. Ses limites ne sont pas démarquées. L'AP connaît un manque terrible de ressources tant humaines, matérielles que financières. Aucune infrastructure n'est installée sur terrain. Etant une zone humide, les éléments clés de cet écosystème sont les oiseaux d'eau, les crocodiles du Nil, les hippopotames et les services écosystémiques. Cependant, elle fait face à plusieurs pressions et menaces caractérisées par les extensions incessantes du périmètre de la Société Sucrière du Mosso (SOSUMO) au détriment de la réserve et le braconnage, etc...Face à cette situation, les questions des changements climatiques et des services écosystémiques ne sont nullement pas prises en compte dans la gestion de cette AP.

13.2. Efficacité de gestion

13.2.1. Contexte de gestion

Le contexte de gestion est caractérisé par une inexistence de partenariat dans la gestion de cette AP. Ses valeurs sont connues mais les moyens manquent pour leur conservation effective. Faute de capacités des gestionnaires de l'AP, aucune importance n'est attribuée aux effets des changements climatiques. Mais aussi, les services écosystémiques que regorge cet écosystème naturel ne sont pas inventoriés et valorisés au profit des populations riveraines. Par ailleurs, les autorités locales apportent très peu d'appui et dans certains cas elles constituent une entrave dans la préservation de l'intégrité physique de la réserve. Cela étant, un plan de mobilisation de ressources mérite d'être mis en place. Bien plus, des efforts d'intégration des acteurs clés dans la gestion de l'AP s'avèrent nécessaires.

13.2.2. Planification

La réserve naturelle de la Malagarazi est dotée d'un plan d'aménagement et de gestion très faiblement mis en application. Ce plan n'a jamais été financé. Les gestionnaires justifient le manque de plan de travail par le manque de budget. Il est clair que la gestion de la Réserve Naturelle de la Malagarazi exige un fond à mobiliser auprès des partenaires.

13.2.3. Intrants

Comme les autres AP du Burundi, la réserve naturelle de la Malagarazi est caractérisée par un manque criant de ressources tant financières, matérielles qu'humaines. Non plus, les informations de base sur les valeurs de la réserve ne sont pas mises à jour pour permettre une prise de bonne décision de gestion. Le personnel se résume au gestionnaire de l'AP basé à plus de 50 kms et quelques trois écocardes non formés et non équipés. Des efforts doivent être consentis pour doter la réserve d'un minimum vital de moyens pour pouvoir accomplir ses missions pour lesquelles elle a été créée.

13.2.4. Processus

Le niveau de compétences requis du personnel sur place est insuffisant. Il y a inadéquation de la formation du personnel par rapport aux exigences de gestion de l'AP. Ce personnel, sous équipé, travaille dans des conditions inadéquates. Trois mesures actives marquent la gestion et le suivi des valeurs : les patrouilles, la poursuite en justice des délinquants et la sensibilisation. Cependant le niveau de contrôle demeure faible face à un concurrent de taille pour la terre qu'est la Société Sucrière du Mosso. Les communautés ne se sentent pas concernées par la

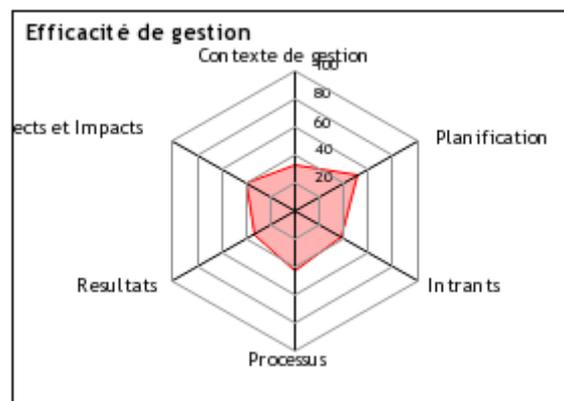
protection de la réserve au moment où elles perçoivent très peu d'avantages inhérents à sa conservation. Le plan d'aménagement et de gestion de l'AP est rarement consulté faute de budget. Pas de biomonitoring ni de recherche dans cette AP. Dans le but de changer la situation, une réunion regroupant toutes les parties prenantes s'avère nécessaire pour réfléchir sur l'avenir de la réserve naturelle de la Malagarazi.

13.2.5. Résultats

Même si l'aire protégée n'a pas de plan de travail annuel, les quelques écogardes présents sur terrain organisent des patrouilles quotidiennes pour sauver ce qui reste à sauver.

13.2.6. Effets et Impact

Certes, la réserve naturelle de la Malagarazi est dotée d'un plan de gestion, mais sa mise en application est faible faute de moyens surtout financiers. C'est pour cette raison que les principaux objectifs de conservation ne sont pas atteints. Ainsi, les tendances évolutives de conservation des valeurs sont négatives. Les avantages économiques fournis aux communautés sont peu perceptibles parce que les services écosystémiques sont faiblement pris en compte dans la gestion de cette AP. Par ailleurs, les effets et impacts des changements climatiques ne sont pas pris en compte dans sa gestion. Ainsi, pour que la gestion de la réserve naturelle de la Malagarazi puisse produire des effets et des impacts escomptés, une révision de son plan de gestion et d'aménagement datant de 2009 s'impose afin de définir une vision, des missions et des objectifs clairs. Ensuite, une stratégie de mobilisation des ressources pour opérationnaliser ce plan est indispensable.



14. RESERVE NATURELLE DE MONGE

Superficie : 4080 ha

Année de création : 02/05/1990

Statut légal : Décret n°100/118 du 12 avril 2011 portant modification de certaines dispositions du décret n°100/007 du 25 janvier 2000

Localisation : Communes Muhuta et Bugarama en Province de Rumonge et Mukike en Province de Bujumbura

14.1. Contexte d'intervention

La réserve naturelle de Monge a une superficie théorique de 4080 ha. Mais ses limites ne sont pas démarquées. Gérée par un staff de 13 personnes dont le conservateur en chef, la réserve naturelle de Monge a besoin de plus de personnel pour sa bonne gestion. Les infrastructures de base et les équipements sont inexistantes. Les éléments clés et les valeurs de cette réserve sont certes identifiés mais très peu d'études ont été faites pour rendre disponibles les informations de base nécessaires pour assurer sa bonne gestion. Elle subit une forte pression anthropique caractérisée par des installations des ménages et des cultures, une déforestation et une dégradation à outrance. La légitimité de la réserve naturelle de Monge a été toujours contestée par les populations riveraines. Dans ce contexte, les questions des changements climatiques et des services éco systémiques ne sont pas pris en compte dans la gestion.

14.2. Efficacité de gestion

14.2.1. Contexte de gestion

La réserve naturelle de Monge ne jouit d'aucun partenariat en appui à la gouvernance et à la gestion. Le texte légal de création de la réserve n'est pas fondé sur les éléments clés et les valeurs. Les objectifs de conservation de la réserve ne sont ni clairs ni précis. Les autorités administratives locales apportent peu d'appui dans la protection de la réserve. Il est évident que l'OBPE fait presque cavalier seul dans la protection de la réserve naturelle de Monge. d'où plusieurs pressions et menaces qui annihilent tous les efforts entrepris de conservation.

14.2.2. Planification

Petite Aire Protégée, la réserve naturelle de Monge a une mauvaise configuration, Elle n'a ni plan de gestion ni plan de travail annuel. Ses limites ne sont pas connues à certains endroits. Ce qui rend extrêmement difficile son contrôle. Il est donc impératif de réviser les objectifs de conservation de cette réserve à travers un plan d'aménagement et de gestion opérationnel.

14.2.3. Intrants

Les informations nécessaires pour assurer une bonne gestion de l'AP ne sont pas disponibles. Il n'y a pas assez de personnel pour la gérer. Non plus elle n'a pas de budget. Elle n'a ni équipements ni installations essentielles comme bureau, poste de contrôle, etc... Des informations de base et une adéquation du personnel, des infrastructures et équipements par rapport aux exigences de gestion de l'AP sont nécessaires pour améliorer l'efficacité de gestion de cette réserve.

14.2.4. Processus

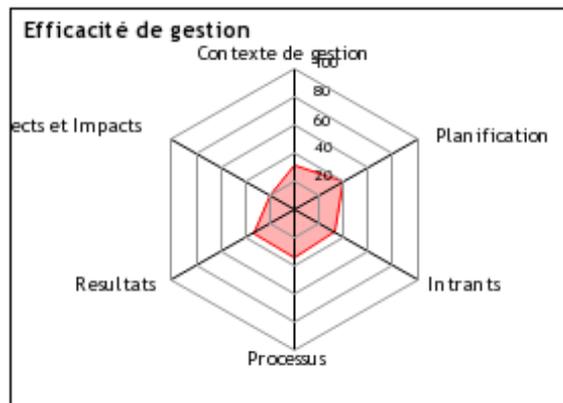
Le personnel n'est pas suffisamment formé pour remplir les objectifs de gestion. Les mesures actives de gestion des valeurs se résument aux seuls travaux de surveillance. L'AP est sous contrôle minime. Les communautés ne sont pas impliquées dans la gestion de cette réserve. Il n'y a pas de programme actuellement en cours visant les avantages des collectivités locales. Aucun programme d'éducation environnementale n'est entrepris. Les questions des changements climatiques ne sont nullement prises en compte dans la gestion de cette réserve. Non plus, les services écosystémiques rendus par cette AP ne sont pas valorisés. Elle a besoin d'un plan de gestion opérationnel et d'un staff suffisant et formé pour mettre en œuvre des activités susceptibles d'atteindre les objectifs primordiaux de conservation.

14.2.5. Résultats

L'AP n'a pas de plan de travail annuel. N'ayant pas de budget, le personnel sur place se contente des patrouilles pour limiter les actions de déforestation et de dégradation de la réserve d'où un faible niveau d'atteinte des résultats.

14.2.6. Effets et Impact

Même si l'AP n'a ni plan de gestion ni plan de travail, quelques objectifs de conservation sont faiblement atteints suite aux patrouilles de surveillance exécutées par le personnel sur terrain.



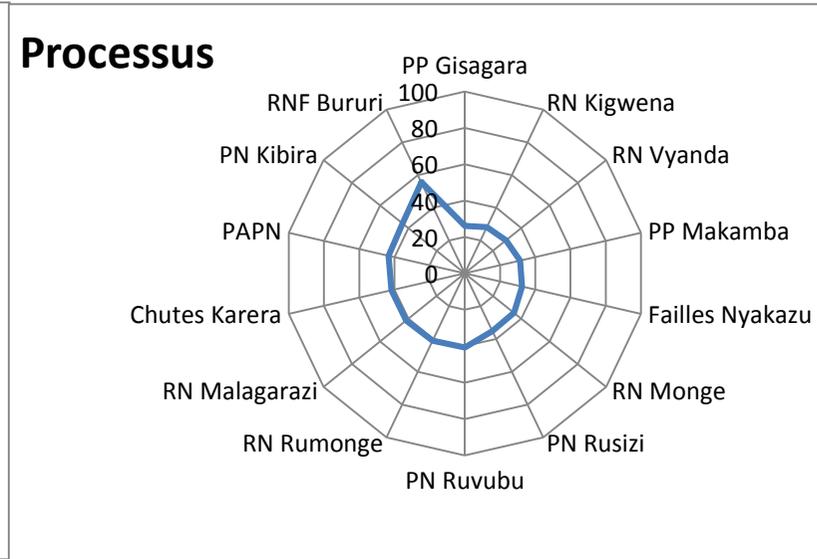
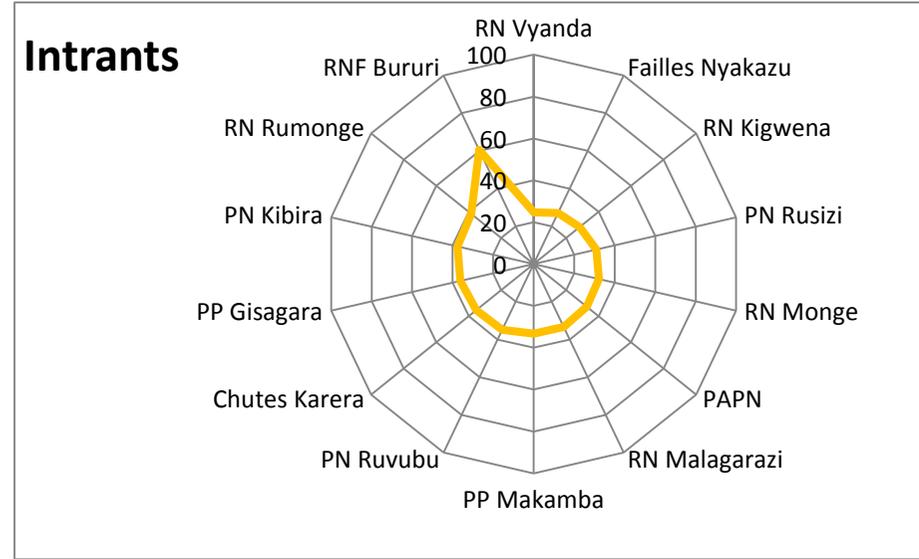
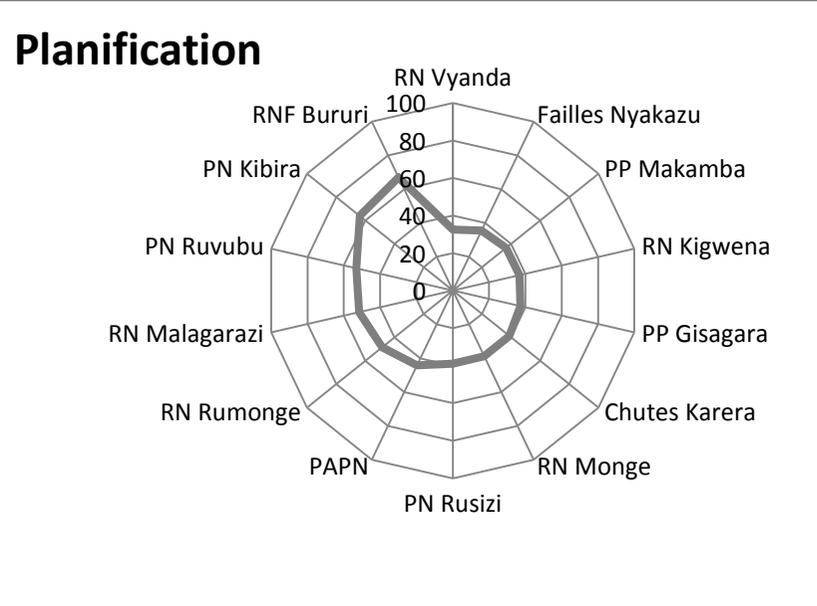
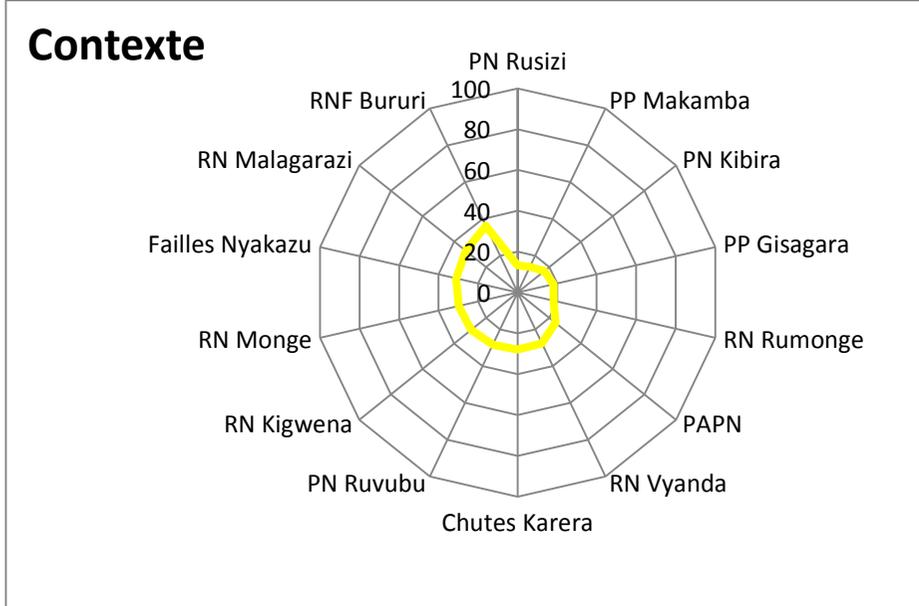
III. EVALUATION GLOBALE DES ELEMENTS DU CYCLE DE GESTION DES AIRES PROTEGEES DU BURUNDI

Pour chaque AP, l'évaluation a porté sur les six éléments décrits dans les paragraphes précédents.

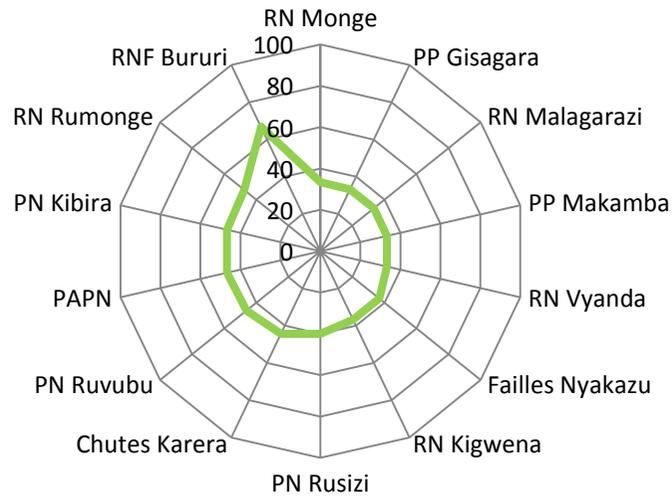
Le tableau ci-dessous montre les résultats sous-forme de moyennes (%) visualisées par des radars.

Aire Protégée	Contexte	Planification	Intrants	Processus	Résultats	Effet/Impact
PN Rusizi	13,3	38,9	30,9	35,2	40	52,1
PP Makamba	14	36,6	33,3	31,4	33,3	47,5
PN Kibira	16,8	63,9	37,6	44,1	46,7	47,4
PP Gisagara	18,2	37,2	36,2	26,2	33,3	37,9
RN Rumonge	18,2	48,4	38,4	41	47,5	53,9
PAPN	23,9	44,1	32,7	43,4	46,7	46,2
RN Vyanda	27,6	32,6	24,7	29,2	33,3	53,9
Chutes Karera	27,9	38,7	35,3	41,8	44,4	58,8
PN Ruvubu	28,3	53,1	34,9	40,7	46	53,6
RN Kigwena	29,3	36,8	28,3	28,3	36,7	60
RN Monge	29,8	38,8	32,3	34,8	33,3	20
Failles Nyakazu	31,1	35,6	27	32,5	36,7	54,6
RN Malagarazi	32,8	51,5	33,3	41,6	33,3	39,5
RNF Bururi	36,2	67	60,4	55,6	66,7	77,8

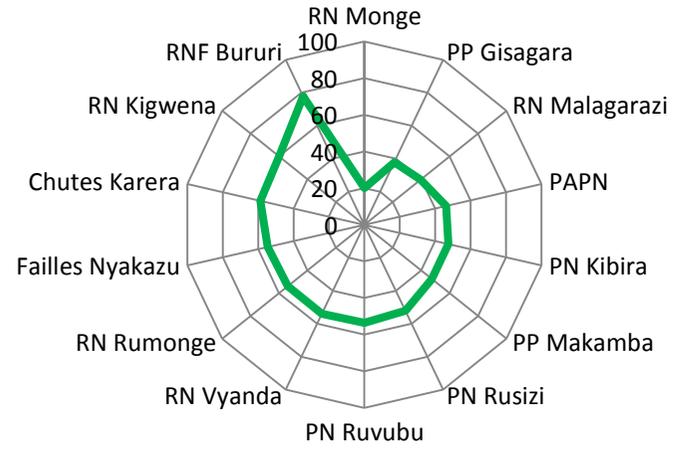
Visualisation des résultats de chaque élément du cycle de gestion de toutes les AP du Burundi



Résultats



Effet/Impact



Analyse des résultats

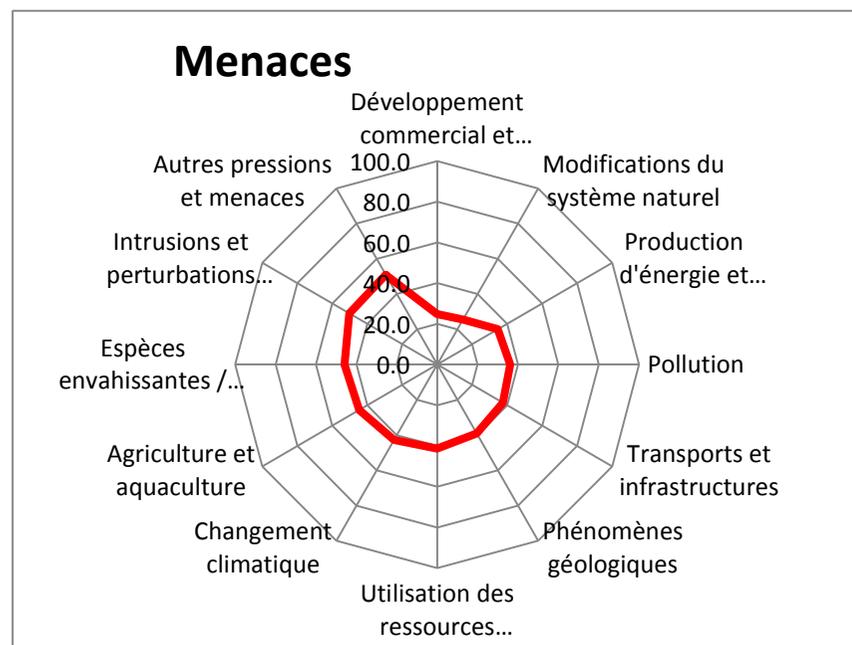
- Le contexte de gestion est globalement faible pour toutes les AP. Leur configuration, leur taille, leur indice de forme, les nombreuses pressions et menaces impactent négativement sur leur gestion. Cette situation est exacerbée par la faible prise en compte dans la gestion des questions des changements climatiques et celles relatives aux services écosystémiques.
- La planification est marquée par les textes réglementaires, la configuration des AP, le plan de gestion et de travail ainsi que les objectifs de conservation. Les AP du Burundi sont majoritairement régies par la loi mais elles sont de très petites tailles. Quelques AP ont des plans d'aménagement et de gestion soit dépassés soit faiblement mis en œuvre. Presque toutes les AP n'ont quasiment pas de plan de travail annuel par manque de budget. Non plus, les objectifs de conservation ne sont pas clairs : la vision, les missions et les objectifs ne sont ni clairement définis ni fondés sur les valeurs ou les éléments clés.
- Les intrants sont caractérisés par les informations de base, le personnel, le budget, les infrastructures et les équipements. Les informations de base en rapport avec la biodiversité ne sont pas disponibles. Les données d'inventaire manquent cruellement. Là où elles existent, elles nécessitent d'être actualisées. Le personnel est quantitativement et qualitativement insuffisant. Les services de gestion participative, de recherche et d'éducation environnementale sont inexistantes dans les AP du Burundi. Aucune AP n'a de budget annuel sécurisé.
- Le processus : à part les patrouilles de surveillance effectuées par les écocardes, très peu d'activités sont engagées sur terrain. La raison majeure est le manque de budget, de même qu'un faible partenariat technique et financier. La loi régissant les AP est faiblement appliquée à cause d'une faible implication de toutes les parties prenantes. Les communautés riveraines sont peu impliquées dans leur gestion. Le tourisme est au point mort dans toutes les AP. Les questions des changements climatiques et les services écosystémiques sont faiblement pris en compte dans la gestion des AP.
- Les résultats sont évalués sur base de la mise en œuvre du plan de travail annuel et des résultats atteints. N'ayant pas globalement de plan de travail, les AP du Burundi affichent très peu de résultats.
- Au niveau des effets et impacts, l'atteinte des objectifs de conservation, l'état de conservation des valeurs désignées, les effets et impacts sur les communautés locales, l'adaptation aux changements climatiques, les effets sur les services écosystémiques sont les points qui composent cet élément du cycle de gestion d'une AP. Certes, les AP fonctionnent dans un contexte de gestion extrêmement difficile. Elles n'ont ni budget ni plan de gestion. Mais leurs gestionnaires réussissent tant bien que mal à préserver ces aires en défens parce qu'ils se focalisent principalement sur quelques activités clés telles que la surveillance et la sensibilisation.

IV. PRESSIONS ET MENACES

Les AP du Burundi subissent de fortes pressions et menaces caractérisées par les installations des ménages, la pollution, l'extraction des carrières et des mines, l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles, les feux de brousse récurrents, l'installation des cultures, les changements climatiques, etc... Cette situation est reprise dans le tableau suivant :

Aire Protégée	Développement commercial /résidentiel	Agriculture /aquaculture	Production d'énergie /exploitation minière	Transports /infrastructures	Utilisation des ressources biologiques	Intrusions /perturbations humaines	Modifications du système naturel	Espèces envahissantes / problématiques	Pollution	Phénomènes géologiques	Changement climatique	Autres pressions et menaces
RN Vyanda	36,2	67	60,4	55,6	66,7	77,8	36,2	67	60,4	55,6	66,7	77,8
Faïlles Nyakazu	16,8	63,9	37,6	44,1	46,7	47,4	16,8	63,9	37,6	44,1	46,7	47,4
PP Makamba	23,9	44,1	32,7	43,4	46,7	46,2	23,9	44,1	52,7	43,4	46,7	46,2
RN Kigwena	28,3	53,1	34,9	40,7	46	53,6	28,3	53,1	34,9	40,7	56	53,6
PP Gisagara	18,2	37,2	36,2	26,2	33,3	37,9	18,2	57,2	36,2	26,2	33,3	37,9
Chutes Karera	13,3	38,9	30,9	35,2	40	52,1	13,3	38,9	30,9	35,2	50	52,1
RN Monge	18,2	48,4	38,4	41	47,5	53,9	28,2	48,4	38,4	61	47,5	53,9
PN Rusizi	27,6	32,6	24,7	29,2	33,3	53,9	27,6	32,6	24,7	29,2	33,3	53,9
PAPN	14	36,6	33,3	31,4	33,3	47,5	14	36,6	33,3	31,4	33,3	57,5
RN Rumonge	29,3	36,8	28,3	28,3	36,7	60	29,3	36,8	28,3	28,3	36,7	60
RN Malagarazi	27,9	38,7	35,3	41,8	44,4	58,8	27,9	38,7	35,3	41,8	44,4	58,8

Aire Protégée	Développement commercial /résidentiel	Agriculture /aquaculture	Production d'énergie /exploitation minière	Transports /infrastructures	Utilisation des ressources biologiques	Intrusions /perturbations humaines	Modifications du système naturel	Espèces envahissantes / problématiques	Pollution	Phénomènes géologiques	Changement climatique	Autres pressions et menaces
PN Ruvubu	31,1	35,6	27	32,5	36,7	54,6	31,1	35,6	27	32,5	36,7	54,6
PN Kibira	32,8	51,5	33,3	41,6	33,3	39,5	32,8	51,5	33,3	41,6	33,3	39,5
RNF Bururi	29,8	38,8	32,3	34,8	33,3	20	29,8	38,8	32,3	34,8	33,3	20
Moyenne/ infraction	24,8	44,5	34,7	37,6	41,3	50,2	25,5	45,9	36,1	39,0	42,7	50,9



V. PERSPECTIVES D'AVENIR : SCHEMA D'ORIENTATION STRATEGIQUE

5.1. *Revue de l'approche de conservation*

Les pressions et les menaces exercées sur les AP du Burundi tendent à perdurer et augmenter dans le temps. Une approche d'AP forteresses n'est pas envisageable ni soutenue politiquement. Par contre, une orientation de gouvernance et de gestion des AP vers la valorisation durable des services écosystémiques pour soutenir le développement du Pays pourrait favoriser la coopération des parties prenantes. Cela devrait se concrétiser par l'adoption d'une approche intersectorielle et une forte intégration dans la planification du développement au niveau local. Les AP pourraient inverser le dogme des coûts afférents à la conservation et devenir le facteur de motivation pour les investissements dans la valorisation durable des services écosystémiques, sous l'égide du maintien du patrimoine naturel et culturel pour le développement durable du Pays.

L'adoption de cette approche a des répercussions globales sur la politique, la stratégie, la gouvernance et la gestion des AP. Une fois définis, les éléments et les dispositions de conservation des valeurs et importances des AP, les services écosystémiques doivent être analysés et valorisés, pour une utilisation durable à l'avantage des communautés locales et des bénéficiaires lointains.

La valorisation durable des services écosystémiques rendus par les AP doit permettre une augmentation des bénéfices directs comme :

- l'augmentation des revenus par la plus-value de la transformation des produits agricoles et PFNL : différentes actions et micro-industries alimentées avec l'hydroélectricité produite dans les AP ;
- la répartition des bénéfices issus de la valorisation de l'écotourisme par une grille de répartition des recettes ;
- la gestion durable des services d'approvisionnement (eau, fibres, nourriture, etc.), et le maintien de bénéfices indirects qui ne sont pas quantifiables aisément comme la régulation hydrologique et climatologique, la lutte contre l'érosion, les inondations, la pollution, la préservation des habitats des pollinisateurs et des ennemis des ravageurs, etc...

5.2. *Plan d'orientation stratégique*

L'OBPE à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national faisant état de la vision en matière de conservation et de la stratégie qui en découle veut définir de nouveaux modes de gouvernance et de gestion des espaces classés comme AP. Il propose l'élargissement de l'éventail des modes de gouvernance des AP qui se traduisent par l'élaboration des plans d'orientation de gestion des AP en y promouvant :

- l'implication effective des parties prenantes;
- l'instauration d'un cadre de collaboration formel entre les différentes parties prenantes et influentes au niveau des AP à l'échelle nationale et locale (différents ministères, associations, ONG, administrations locales et communautés riveraines) ;
- la mise en place des programmes de développement autour des AP sur la base de la valorisation des services écosystémiques, y compris le tourisme et un aménagement conséquent des AP ;
- le maintien de la conservation des valeurs et importances des domaines classés ;
- le renforcement des capacités de gestion par :
 - l'amélioration du mécanisme de financement des AP avec la dotation de budgets de fonctionnement pour assurer les activités essentielles de gestion des AP ;
 - le renforcement des compétences du personnel et l'augmentation des effectifs sur le terrain ;
- l'organisation et la structuration des informations disponibles et leur mise à la disposition des agents de terrain en appui à la bonne gestion.